**Assises de la Formation Professionnelle : Vers un recensement des besoins de formation**  
(03-06-2013) - Tous les acteurs œuvrant dans le secteur du tourisme ont participé activement aux assises de la Formation Professionnelle du secteur.   
Cet événement est organisé par l’Office National du Tourisme de Madagascar (ONTM) et le ministère de tutelle, dans le cadre du salon ITM (International Tourism Fair Madagascar) dans sa 2e édition qui s’est déroulé à l’hôtel Carlton. Des recommandations ont été émises à l’issue de ces assises. Il s’agit, entre autres, du développement des compétences par les formations diversifiées tout en tenant compte de l’adaptation à la situation locale. Le recensement des besoins de formation ainsi que l’inventaire et l’état des lieux des formations existantes sont également évoqués.   
  
Fonds. Il faut aussi plus de flexibilité dans la fourniture de service de formation et qui sera en adéquation avec le secteur en constante mutation et les disparités régionales. En outre, les parties prenantes ont soulevé le développement, la réglementation et la valorisation de l’apprentissage. Une partie de la taxe parafiscale sur la formation professionnelle sera affectée à l’apprentissage. Un accord de coopération avec les Îles Vanille sera également mis en place. Et parlant de la formation continue du personnel touristique, le fonds dédié à cette formation sera alimenté par un quote-part de la vignette touristique et une taxe para-fiscale sur la formation professionnelle. A part la formation proprement dite des métiers du tourisme, le renforcement des langues étrangères est aussi évoqué. En effet, des touristes ont du mal à communiquer avec le personnel des établissements touristiques en raison du problème linguistique.   
  
Convention. Un comité de pilotage est mis en place pour faire appliquer ces recommandations émises dans le cadre de ces assises de la formation professionnelle. Il est composé du ministère du Tourisme, du ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et du ministère de l’Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ainsi que de l’ONTM en tant que représentant du secteur privé. Ils ont signé une convention pour marquer leur volonté et leur engagement à mettre en œuvre ce projet visant à développer les compétences pour les métiers du tourisme dans le pays. « Cela marque la volonté des secteurs public et privé à travailler ensemble pour développer la formation », a conclu le ministre du Tourisme, Jean Max Rakotomamonjy.